

**ANNEXE :**

**Service de renseignements en droit du travail (SRDT) du Gard :**  
le visio-rendez-vous en partenariat avec France Services (FS)

**SOMMAIRE**

1 – Présentation du SRDT30

2 – Modalités de fonctionnement du SRDT30

3 - Domaine de compétence

4 – La démarche « aller vers »

5 – Le partenariat avec France Services

6 - La prise du visio-rendez-vous

7 – La confirmation du visio-rendez-vous

8 – Le déroulé du visio-rendez-vous

## 1 – Présentation du SRDT30

Service public de proximité positionné au sein des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités

Composante du système de l'inspection du travail

Contribue à l'accès au droit des salariés et des employeurs, en particulier des TPE/PME et des publics fragiles

Le SRDT du Gard : 5 agents pour 3,7 ETP

En 2024, le service a répondu à 9 769 demandes

## 2 – Modalités de fonctionnement du SRDT30

Le SRDT du Gard répond aux demandes :

- par téléphone : 0 806 000 126 ( numéro national – prix d'un appel local) du lundi au vendredi **de 9 h à 11h30 et de 13h30 à 16h**

- **sur rendez-vous : physiques (Nîmes et Alès), téléphoniques et visio prise de rendez-vous en ligne sur**

<https://www.smartagenda.fr/pro/direccte-occitanie/rendez-vous/>

**Durée des rendez-vous : 30 minutes**

- par écrit : **formulaire de contact** <https://occitanie.dreets.gouv.fr/travail-info>

## 3 - Domaine de compétence

Composé d'agents de l'inspection du travail, le service de renseignements en droit du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités (DDETS) du Gard :

- renseigne les salariés et les employeurs

- du secteur privé uniquement

- dont l'emploi est situé dans le Gard ou la région Occitanie

- sur toutes questions relatives au droit du travail (contrat de travail, durée du travail, salaire, ...), aux conventions collectives et à la jurisprudence sociales

### **Ce que le SRDT ne fait pas :**

- intervenir en entreprise (compétence des services de contrôle de l'inspection du travail)
- régler les litiges (compétence des Conseils des Prud'hommes).
- aider à la constitution d'un dossier prud'homal (avocats, défenseurs syndicaux)
- renseigner les agents publics titulaires ou contractuels (hors contrats aidés), les travailleurs indépendants pour le compte personnel
- calculer les droits au chômage, indemnités journalières, indemnités de rupture, etc ...
- renseigner sur les cotisations sociales
- assurer le suivi d'un dossier en cours auprès d'un autre service de la DDETS (agrément service à la personne, rupture conventionnelle, activité partielle, ...) : contacter le service de la DDETS concerné

## **4 – La démarche « aller vers »**

Le SRDT du Gard reçoit sur rendez-vous présentiel sur Nîmes (174 rue Antoine Blondin) et Alès (1910 chemin de St-Etienne à Larnac).

Le maillage du territoire gardois est très réduit. Mettre en place des permanences physiques dans les territoires plus éloignés nécessite des moyens humains et matériels difficiles à mobiliser.

En parallèle, le réseau France Services sont très présents dans les territoires et accompagnent les personnes dans leurs démarches en ligne.

Proposer des visio rendez-vous dans d'autres communes du Gard :

- répond au besoin de continuité territoriale de service public
- facilite l'accès au droit du travail aux personnes les plus vulnérables ou pour les questions complexes
- compense l'éloignement géographique et réduit les déplacements

## **5 – Le partenariat avec France Services**

Les visio rendez-vous sont proposés, dans le cadre d'une expérimentation, dans les locaux de France Services.

Le conseiller France Services est le relai privilégié entre l'utilisateur et le SRDT :

- il prend le rendez-vous pour l'utilisateur
- il réalise la connection à la visio conférence
- il s'assure du bon déroulé du visio-rendez-vous

## 6 - La prise du visio-rendez-vous

Le conseiller FS prend rendez-vous sur l'agenda en ligne :  
<https://www.smartagenda.fr/pro/directe-occitanie/rendez-vous/>

**Les coordonnées de FRANCE SERVICES** sont renseignées comme suit pour permettre à l'agent du SRDT d'identifier la demande de visio-rendez-vous :

Nom : FRANCE SERVICES

Prénom : Lieu (commune ou communauté de commune)

Email : adresse mail de le conseiller FS qui recevra lien du visio-rendez-vous

N° téléphone : n° auquel le conseiller FS peut être joint lors du visio-rendez-vous

Mes coordonnées

M.  MME

NOM \*

FRANCE SERVICES

PRÉNOM \*

Saint-Génès-de-Malgoires

EMAIL \*

prenom.nom@leinsgardonnenque.fr

OU

TÉLÉPHONE PORTABLE \*

0612345678

En continuant, j'accepte les [CGU](#) et la [politique de confidentialité](#).

Suivant

**Choix du lieu de rendez-vous :** l'agenda est régional, le rendez-vous doit être pris sur le site de Nîmes (rendez-vous dans les locaux)

Les plages de visio-rdv sont les mêmes que celles pour les rdv physiques sur Nîmes – pas de créneau spécifique réservé.

Attention : les rdv sur Alès et téléphoniques ne sont pas possibles en visio-rendez-vous

34 - Sète		
DDETS de l'Hérault 4 Rue Hoche 34200 SETE	🕒 30 mn	Choisir
30 - Nîmes - Rendez-vous dans les locaux de la DDETS		
174, rue A. Blondin ZAC Esplanade Sud 30908 Nîmes	🕒 30 mn	Choisir
30 - Alès - Rendez-vous dans les locaux de la DDETS		
1910 chemin de Saint-Etienne à Larnac 30100 ALES	🕒 30 mn	Choisir

Important : sur cette page une information sur le visio rendez-vous sera donnée  
Exemple :

30 – Le Vigan – Visio rendez-vous dans les locaux de France Services

Pour obtenir un visio rendez-vous, contacter :  
France Services, 11 rue Pierre Gorlier, 30120 Le Vigan, Tel 04 67 07 31 86

🕒 30 mn

## Choisir un horaire :

### Prenez un rendez-vous .

Lieu 30 - Nîmes - Rendez-vous dans les locaux de la DDETS (30mn)

#### Veillez choisir un horaire

« Précédent Recherche à partir du Suivant »

amedi 2/11/24	Dimanche 03/11/24	Lundi 04/11/24	Mardi 05/11/24	Mercredi 06/11/24
-	-	09:00	09:00	09:00
-	-	09:30	09:30	09:30
-	-	10:00	10:00	10:00
-	-	10:30	10:30	10:30
-	-	11:00	11:00	11:00
-	-	11:30	11:30	11:30

**Objet du rendez-vous :** indiquer les nom et prénom de l'utilisateur et si possible l'objet de la demande puis confirmer le rendez-vous

Exemple : DURAND Michel, question indemnité de licenciement

Accueil Prendre RDV **Confirmation**

**Attention, vous n'avez pas encore confirmé votre rendez-vous !**  
Vous devez terminer le processus de réservation.

**Rendez-vous en cours de réservation .**

**Mercredi 30 Octobre 2024 à 11h00**

Lieu Renseignement Droit du travail : 30 - Nîmes - Rendez-vous dans les locaux de la DDETS (30mn)  
174, rue A. Blondin ZAC Esplanade Sud  
30908 Nîmes

Modifier

Compléter les informations ci-dessous pour confirmer votre rendez-vous

Objet de votre demande \* M. DURAND Michel : question indemnité de licenciement

Ⓜ️ Détaillez en quelques mots l'objet de votre demande

**CONFIRMER MON RENDEZ-VOUS**

## 7 – La confirmation du visio-rendez-vous

Le conseiller FS reçoit un mail de confirmation avec un lien pour déplacer ou annuler le rendez-vous si besoin  
Remarque : ne pas tenir compte du lieu de rendez-vous (par défaut sur Nîmes)

### RDV confirmé le 30/10/2024 à 11h00

#### Service de renseignements en droit du travail de votre département

Votre rendez-vous du mercredi 30 octobre 2024 à 11h00 avec le service de renseignements en droit du travail est confirmé.

Lieu de rendez-vous :  
174, rue A. Blondin  
ZAC Esplanade Sud  
30908 Nîmes

Pour être mieux renseigné, munissez-vous de l'ensemble des documents pouvant être utiles à l'entretien (dernière fiche de salaire, contrat de travail...).

En cas d'empêchement, pensez à déplacer ou annuler votre rendez-vous afin de permettre à un autre usager de bénéficier du créneau horaire.

Déplacer mon RDV

Annuler mon RDV

## 8 – Préparation du rendez-vous

Certains documents peuvent être utiles à l'entretien (bulletin de paie, contrat de travail, convocation, ...).

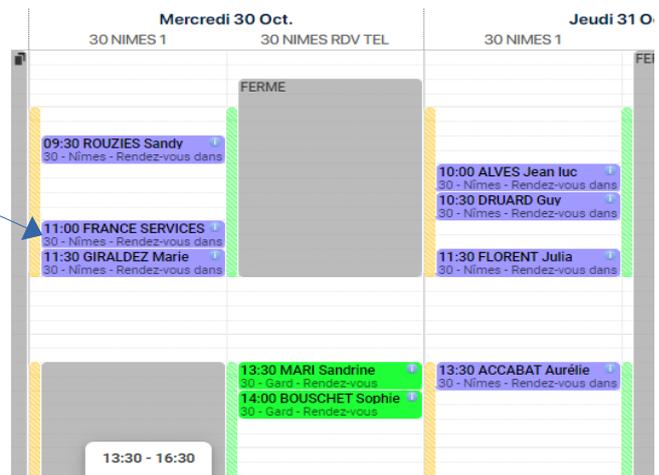
L'utilisateur peut les adresser au SRDT30 par mail : [ddets-travail-renseignements@gard.gouv.fr](mailto:ddets-travail-renseignements@gard.gouv.fr)

- préciser dans le message : FRANCE SERVICES – date et heure du visio-rendez-vous
- limiter le volume des pièces transmises

Un pense-bête pourra être remis à l'utilisateur par le conseiller FS à cet effet.

## 9 - Le déroulé du visio-rendez-vous

L'agent du SRDT identifie le rendez-vous au nom de France Services :



Avant le visio-rendez-vous, l'agent du SRDT adresse au conseiller FS, sur l'adresse mail renseignée, un lien via l'outil <https://webconf.numerique.gouv.fr/#>.

**Il suffira à chacun d'ouvrir ce lien à la date et l'heure du rendez-vous.** Aucun mot de passe ou code n'est demandé à la connexion.

Le conseiller FS assure la connexion sur l'ordinateur de FRANCE SERVICES pour permettre à l'utilisateur de bénéficier du visio-rendez-vous et vérifie que tous les éléments de communication fonctionnent (image, haut-parleurs et microphone).

L'utilisateur sera informé par l'agent du SRDT qu'il n'est pas autorisé à le filmer ou l'enregistrer à son insu.

Le conseiller FS peut, s'il le juge utile, rappeler à l'utilisateur les règles en matière de respect du droit à l'image et à l'enregistrement (art. L226-1 du code pénal).

La présence du conseiller FS pendant l'entretien n'est pas obligatoire.

L'entretien se déroule dans le respect de la confidentialité.

**La durée maximale du rendez-vous est de 30 minutes.**